

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril 2014 par le maire Monsieur Claude LANDAIS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous sa présidence.

Etaient présents : Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN , Mr Yves HERGOUALC'H , Mme Anne-Marie GRIFFON, Mr Norbert FAVIN, Mme Danielle MERIEUX, Mr Michel METZ, Mr Jacques FALC'HON, Mr Arnaud ETCHEBERRY, Mr.François LAMY.

Pouvoirs : Mme Françoise Echaubard à Mr. Daniel Droin.
Mr Grégoire Berche à Mme Monique Delemme.
Mme Claude Leleu à Mr Claude Landais.
Mr Jean-Claude Rosier à Mme Anne-Marie Griffon.

Secrétaire de séance : Mr Daniel Droin

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 avril 2014, a été approuvé et validé par le conseil, à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée, en entrée de séance, de bien vouloir rajouter à l'ordre du jour les points suivants : Décision Modificative n° 1, Augmentation durée de service de Mme Patricia Toussaint, embauches saisonnières /toilettes publiques, ce qui est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE COMMISSIONS

Mr le Maire propose à l'assemblée la création de 7 Commissions :

**Fêtes et Cérémonies, Communication, Voirie Urbanisme et Travaux,
Paysage et Environnement, Finances, Cimetière, Scolaire et petite enfance.**

Cette proposition est approuvée à l'unanimité

COMMISSIONS COMMUNALES

Après appel à candidatures, les commissions suivantes sont composées :

LISTE DES COMMISSIONS COMMUNALES

avr-14

FINANCES
Claude LANDAIS
Daniel DROIN
Monique DELEMME
Arnaud ETCHEBERRY
Jean-Claude ROSIER
Norbert FAVIN
Danielle MERIEUX
François LAMY

FETES et CEREMONIES
Claude LANDAIS
Monique DELEMME
Daniel DROIN
Danielle MERIEUX
Claude LELEU
Françoise ECHAUBARD
Jacques FALC'HON
Norbert FAVIN

SCOLAIRE et PETITE ENFANCE
Claude LANDAIS
Danielle MERIEUX
Anne-Marie GRIFFON
Françoise ECHAUBARD
Jacques FALC'HON

APPEL D'OFFRES

Titulaires

AMENAGEMENT RUE CLAUDE MONET

VOIRIE TRAVAUX et URBANISME
Claude LANDAIS
Monique DELEMME
Daniel DROIN
Michel METZ
Norbert FAVIN
Jacques FALC'HON
François LAMY

COMMUNICATION ET NUMERIQUE
Claude LANDAIS
Monique DELEMME
Jean-Claude ROSIER
Anne-Marie GRIFFON
Michel METZ
François LAMY
Norbert FAVIN
Grégoire BERCHE

PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Claude LANDAIS
Monique DELEMME
Anne-Marie GRIFFON
Yves HERGOUALC'H
Michel METZ
Jacques FALC'HON
Arnaud ETCHEBERRY
Grégoire BERCHE

CIMETIERE

Claude LANDAIS
Daniel DROIN
Françoise ECHAUBARD
Anne-Marie GRIFFON
François LAMY
Nicolle PRIER

LISTE DES DELEGUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET INTERDEPARTEMENTAL DE LA VALLEE D'EPTÉ

Titulaires

Monsieur Grégoire BERCHE

Monsieur Michel METZ

ASSOCIATION SYNDICALE RIVIERE D'EPTÉ

Titulaire

Mr Jean-Claude ROSIER

CAPE

Titulaire

Mr Claude LANDAIS

Suppléante

Mme Monique DELEMME

CORRESPONDANT DEFENSE

Titulaire

Jacques FALC'HON

Suppléant

Arnaud ETCHEBERRY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ETABLISSEMENTS SPORTIFS VERNON/ECOS

Titulaires

Monsieur Jacques FALC'HON

Monsieur Yves HERGOUAL'H

Suppléants

Mme Anne-Marie GRIFFON

Monsieur Grégoire BERCHE

SIEGE

Titulaire

Mr Claude LANDAIS

Suppléant

Monsieur Michel METZ

APAC

Titulaire

Monique DELEMME

Suppléante

Danielle MERIEUX

CCAS

Président : Claude LANDAIS

Monique FALC'HON

Vice-Président : François LAMY

Roberte TERREUX

Françoise ECHAUBARD

Nicolle PRIER

Claude LELEU

Anne ROSIER

IMPOTS

ELECTIONS

--	--

C.C.A.S. (CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES)

Délibération

OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D' ACTION SOCIALE - CCAS -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le conseil d'administration du CCAS sera composé de 8 membres. Quatre membres seront élus parmi les membres du conseil et quatre nommés par le Maire.

Sont proposés au titre du conseil municipal : Mme Françoise ECHAUBARD, Mme Claude LELEU, Mr Claude LANDAIS, Mr François LAMY

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré

désigne, à la majorité absolue, les membres du CCAS suivants :

Mme Françoise ECHAUBARD, Mme Claude LELEU, Mr Claude LANDAIS, Mr François LAMY

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des nouveaux membres du CCAS et Monsieur le Maire par arrêté municipal nomme les 4 membres suivants: Mme Monique FALC'HON, Mme Nicolle PRIER, Mme Roberte TERREUX, Mme Anne ROSIER;

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Délibération

Objet : INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 04/04/2014 constatant l'élection du maire et de deux adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 506 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut I015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31 %

Considérant que pour une commune de 506 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut I015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25 %

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Décide, avec effet au 04/04/2014 :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :
- maire : 31 % de l'indice I015
- 1^{er} adjoint : 8,25 % de l'indice I015
- 2^{ème} adjoint : 8,25 % de l'indice I015
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

COMMISSION MUNICIPALE DES IMPOTS

Il s'agit d'une représentation de contribuables propriétaires.

Les 6 commissaires titulaires et les 6 commissaires suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances publiques d'Evreux, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

ORGANISATION DE LA MISE EN VOIE PIETONNE DE LA RUE CLAUDE MONET

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à maintenir la rue Claude Monet en voie piétonne durant les week-ends et jours fériés. Daniel Droin, chargé d'établir un planning, l'a remis aux membres du Conseil, qui seront sollicités pour poser les panneaux d'interdiction de circuler ou stationner les 34 jours, dimanches et jours fériés, de la période allant du dimanche 20 avril à fin septembre. Sachant que les samedis sont assurés par les employés municipaux.

RDV AVEC LA GENDARMERIE

Une grande commission sera organisée entre la hiérarchie de la Gendarmerie d'Ecos et les membres du Conseil Municipal le 16 mai 2014.

ACCORD AVEC LE FONDATION MONET POUR L'APPELLATION D'UN SQUARE "FLORENCE ET GERALD VAN DER KEMP"

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre de Mr Hugues GALL, Directeur de la Fondation Claude Monet confirmant son souhait de rendre hommage à Monsieur et Madame Gérald et Florence Van der Kemp en baptisant officiellement de leurs noms, l'esplanade arborée propriété de l'Académie des Beaux Arts, située devant l'entrée des visiteurs de la maison et du jardin de Claude Monet. La dénomination choisie est la suivante :

Square Gérald et Florence Van Der Kemp,
Conservateurs et rénovateurs de la Maison et des Jardins de Claude Monet.
1977-2008

Le Conseil Municipal donne son accord à ce projet qui pérennise l'action de Madame et Monsieur Van Der Kemp.

PROJET AVEC LA FONDATION TERRA

La Fondation TERRA nous a transmis une lettre signée de Donald H. RATNER, Executive VP & CFO. Ce courrier fait suite à une réunion qui s'est tenue le 27 mars dernier au Hameau avec Madame

Glassman, Présidente de Terra Foundation for American Arts, l'objet était de trouver un lieu ou une rue pour rendre hommage à l'Ambassadeur Daniel J. TERRA.

Dans le même esprit qu'avec la Fondation Monet, Monsieur le Maire a proposé le Parking du Clos Morin, propriété de la Fondation TERRA ou le Parc Paysager "La Prairie" construit sur un terrain offert par Monsieur Daniel TERRA.

La Fondation TERRA préférerait que soit renommée la rue du Pressoir en rue de l'Ambassadeur Daniel J. TERRA.

En reconnaissance de cet honneur, la Terra Foundation For American Arts, sera heureuse d'attribuer au village de Giverny, la parcelle D209 adjacente au parking.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable au changement d'appellation de la rue du Pressoir, par contre il propose de poser une plaque honorifique au nom de Daniel J. TERRA, au dessous de celles du Pressoir.

RUE CLAUDE MONET 2^{ÈME} TRANCHE

Mr. le Maire informe que l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la rue Claude Monet (de l'Est du village à la rue du Colombier) est toujours programmée de fin novembre 2014 au 15 mars 2015, à la condition que les diverses subventions de nos partenaires d'un montant de 432.852 € (Conseils régional et général) tiennent leurs engagements.

La Cape doit également engager la 2^{ème} tranche de remplacement de la conduite d'eau durant la même période (de la rue du colombier à la rue aux juifs).

BUDGET MUNICIPAL DECISION MODIFICATIVE n°1

Délibération

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1, L 2312.1 et L 2312.2

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 2014 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours

Considérant d'autre part, la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant sur le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables :

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
à l'unanimité

- **ADOpte** la décision modificative n°1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

GIVERNY - BP 2014
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Délibération du 22 avril 2014

FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BP 2014	DM n°1	Total BP 2014	RECETTES FONCTIONNEMENT		BP 2013	DM n°1	total BP 2014
Total Dépenses Fonctionnement		553 994,75	0	553 994,75	Total Recettes Fonctionnement		553 994,75	0	553 994,75

INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT		BP 2014	DM n°1	Total BP 2014	RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2014	DM n°1	Total BP 2014
21318	Travaux	40 737 €	- 4 200 €	36 537 €					
2184	Mobilier	-	4 200 €	4 200 €					
Total Dépenses investissement DM			0,00 €		Total Recettes Investissement DM			0	
Total Dépenses investissement		540 802,59 €	0,00 €	540 802,59 €	Total Recettes Investissement		540 802,59	0	540 802,59

MODIFICATION HORAIRE HEBDOMADAIRE DE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le réaménagement du poste de Madame Toussaint a été prévu lors de l'élaboration du Budget Primitif 2014

Délibération

Objet : AUGMENTATION DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE DE MADAME PATRICIA TOUSSAINT

- **Le Maire rappelle à l'assemblée :**
Le Budget primitif 2014 approuvé le 21 février 2014 tenait compte de la prévision d'augmentation de la durée hebdomadaire de service de Madame Patricia Toussaint.
- **Le Maire informe l'assemblée :**
Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail suite à la mise en place du décret instituant de nouveaux rythmes scolaires, de la réorganisation du périscolaire et de la

gestion des toilettes publiques, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de Madame Patricia TOUSSAINT, adjoint administratif.

- **Le Maire propose à l'assemblée :**
Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de procéder à l'augmentation de la durée hebdomadaire de service du poste d'Adjoint Administratif créé initialement à temps non complet par délibération du 22/10/2009 pour une durée de 18/35 , et de le porter à temps complet soit 35/35 à compter du 1er juillet 2014.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu l'avis du Comité technique paritaire

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

CONTRATS D'EMBAUCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Budget Primitif 2014 a été élaboré en fonction de l'ouverture des Toilettes publiques et notamment la création de deux postes d'adjoints techniques 35/35.

Pôle Emploi, contacté pour le recrutement de ces deux postes, nous renseigne que nous avons deux possibilités, d'une part le dispositif "Emploi d'Avenir", qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé pour lequel l'aide de l'Etat est fixée à 75% sur un horaire de 35/35 sur 3 ans et d'autre part le dispositif "Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi" (CAE), qui diffère selon le public éligible de 65 à 90% du SMIC, l'aide est versée sur 20/35. Dans ce cas 4 embauches seraient nécessaires.

DELIBERATION

Objet : EMPLOIS TOILETTES PUBLIQUES 2014

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

le Budget Primitif 2014 a été élaboré en fonction de l'ouverture des Toilettes publiques et notamment la création de deux postes de technicien de surface 35/35.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de contacter Pôle Emploi pour le recrutement de ce personnel. Soit deux personnes en contrat "Emplois d' Avenir" 35/35 soit quatre personnes en contrat d'accompagnement dans l'emploi 20/35.

Le contrat "Emplois d'Avenir" bénéficie d'une aide de l'Etat fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C et d'exonération de charges patronales de sécurité sociale pour tout jeune âgé de 16 à 25 ans inscrit au Pôle Emploi.

- Durée du contrat : de un à trois ans
- Période d'essai de deux mois.
- Durée du travail hebdomadaire : 35 heures
- Rémunération : S.M.I.C
- Embauche de deux personnes 35/35

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI CAE) bénéficie d'une aide de 65 à 90 % du taux horaire brut du SMIC selon le public éligible et d'exonération de charges patronales de sécurité sociale

- Durée du contrat : 24 mois maximum
- Période d'essai de deux mois.
- Durée du travail hebdomadaire : 20 heures
- Rémunération : S.M.I.C
- Embauche de quatre personnes 20/35

**Le conseil municipal
après en avoir délibéré,
à l'unanimité**

Décide

- de confier à Pôle Emploi le recrutement du personnel d'entretien des Toilettes Publiques afin de bénéficier des avantages d'aide à l'embauche, exonérations sociales et fiscales.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents en résultant.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ATTRIBUTION D' INDEMNITE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Délibération

Indemnités du Conseil allouées au Receveur d'Ecos

En application des dispositions de l'article 97 de la Loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Vu les arrêtés interministériels du 16 septembre 1983 et du 16 décembre 1983 relatifs aux indemnités allouées et à leurs conditions d'attribution.

**Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
A l'unanimité**

- Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%/an.

- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Hermann Le Bas, Receveur Municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

QUESTIONS DIVERSES

CAPE

Mr. le Maire informe de l'élection du bureau communautaire de la CAPE, Mr. Volpatti est élu Président, Messieurs Lecornu, maire de Vernon et Lehongre, Maire de Pacy sur Eure sont élus vice-présidents délégués et 10 vice-présidents ont été nommés pour chaque compétence de la CAPE.

NUMERIQUE

Jean-Claude Rosier a réalisé un dossier sur la mise en place du haut débit Internet à Giverny. Un rendez-vous constructif avec le Président du Syndicat d'Eure Numérique a permis de définir les besoins de Giverny. Une étude a été diligentée par ce syndicat pour analyser la couverture numérique de Giverny. Le coût de cette étude est pris à 100% par le Conseil Général de l'Eure. Le rapport sera mis à la disposition des conseillers, pour information.

SIIVE

Michel Metz, délégué au SIIVE, fait le compte-rendu des débats du dernier conseil d'administration. Il ressort que le problème endémique de cette organisation reste la trésorerie bien trop limitée, qui bloque tous grands projets.
Un rapport est à la disposition des conseillers.

REPUBLIQUE DE MONTMARTRE

Madame Delemme présente le projet de Nicolas Cambour, Ambassadeur de la République de Montmartre, qui propose un jumelage entre la République de Montmartre et la commune de Giverny. Une cérémonie festive pourrait être programmée (date non déterminée) avec défilé de la fanfare des Poulbots de Montmartre. Une plaque commémorative de jumelage offerte par Nicolas Cambour, pourrait être apposée sur la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 23h50.